



Saint-Denis, 12 avril 2021

DECISION DEETS 2021-08

Portant désignation pour siéger à la commission régionale des opérations de vote relative au scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de onze salariés

Le Directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de LA REUNION,

Vu l'article R. 8122-1 du code du travail relatif à l'organisation et aux missions des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'article L 2122-10-1 du code du travail relatif à l'organisation du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de onze salariés ;

Vu les articles R. 2122-46, R. 2122-47 et R. 2122-48 du code du travail ;

Vu la décision DIECCTE 2021-06 du 17 mars 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Pour le scrutin susvisé, sont désignés pour siéger au sein de la commission régionale des opérations de vote :

- Monsieur Pierre MERCADER directeur adjoint du travail, en qualité de président;
- Madame Florence VIGNAU directrice adjointe du travail, en qualité de secrétaire.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Le directeur
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de La Réunion

Michel-Henri MATTERA